

FUITES DE DONNÉES

À RETENIR



Une fuite est quasiment irréversible.



Les données peuvent être revendues et réutilisées pendant des années



Les données peuvent être recoupées et reliées pour un profilage précis en vue d'une action malveillante.



Les conséquences peuvent être financières, administratives et impacter la sûreté physique.

CONSÉQUENCES POSSIBLES



FINANCIÈRES

- Achats, paiements ou prélèvements frauduleux ;
- Virements bancaires ;
- Crédits, comptes bancaires, escroqueries financières.



ADMINISTRATIVES

- Usurpation d'identité ;
- Démarches administratives effectuées à votre nom ;
- Création de comptes ou contrats frauduleux.



SÛRETÉ PHYSIQUE

- Escroquerie à domicile ;
- Menace ou atteinte à l'intégrité physique ;
- Repérage et vol au domicile.



Les conséquences peuvent apparaître plusieurs mois, voire plusieurs années après la fuite initiale.

FUITE DE DONNÉES : COMMENT RÉAGIR ?



CONSERVER LA MAÎTRISE

- Méfiance : SMS / mail / appel "urgent", provenant de "banque", "assurance", "mutuelle", etc.
- Ne jamais donner le code (SMS / mot de passe / numéro de CB / données sensibles) à des personnes qui vous contactent inopinément ;
- Recontacter via le site, l'application ou le numéro de téléphone officiel. Ne jamais utiliser le lien proposé ;
- Changer le mot de passe du service concerné, surtout si réutilisé ailleurs.



SURVEILLER CE QUI COMPTE

- Surveiller tout compte bancaire, crédit ou contrat ouvert à votre nom sans votre accord, en recherchant dans le fichier FICOPA sur votre espace impots.gouv.fr ;
- Vérifier les opérations inhabituelles ;
- En cas de doute : prévenir la banque ;
- Restez vigilant dans le temps, vos données peuvent être réutilisées pendant plusieurs années.



ÊTRE GUIDÉ, SIGNALER

- Menace imminente : **appel 17**
- Menace diffuse ou ressentie : **Rendez-vous au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ;**
- Si fraude / usurpation : conserver les preuves (captures écran, messages, etc.), déposer plainte ;
- Si vos données apparaissent sur des plateformes en ligne, demander leur suppression au site / service qui diffuse vos informations ;
- Ressources : suivre l'actualité sur impots.gouv.fr et Cybermalveillance.gouv.fr.

